

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande d'arrêté de réglementation de circulation et du stationnement de l'entreprise POTAIN TP

Considérant que pendant la durée des travaux pour la pose de réseaux électriques sur la VC 9 (Chemin de Béjure à Pradines 42630), il y a lieu d'empiéter sur la chaussée.

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du lundi 30 Mai 2022 au jeudi 30 juin 2022 et pour une durée de travaux 2 jours sur l'ensemble de cette période, l'entreprise effectuera des travaux pour la pose de réseaux électriques sur la voie communale n° 09 (hors agglomération) dans le Chemin de Béjure .

Un empiètement sur la chaussée de la VC n°09 en agglomération sera autorisé pour toute la durée de cette période, dans les deux sens de circulation.

**Article 2** : : Du lundi 30 Mai 2022 au jeudi 30 juin 2022, il sera interdit de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds.

**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La gendarmerie de St Symphorien de Lay
- L'entreprise POTAIN TP.

Fait à PRADINES, le 10 Mai 2022.  
Le Maire,  
Charles BRUN.